

<p style="text-align: center;">SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2018</p>

L'an deux mil dix huit
Le neuf novembre à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, François LIGNEY Stéphane BENYAMINE, Florent SOULARUE, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Laurent ESCRIVA, Mesdames : Claudine RICOU, Nadine PERRIN, Régine CENAC-MORTHE, Edite DA SILVA,

Absents excusés : Valérie PRAT procuration à Laurent ESCRIVA

Monsieur Filipe MARTINS est désigné comme secrétaire.

Puis lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

TRANSPORTS SCOLAIRES OSMOY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de la réunion avec la Mairie d'Osmoy concernant la participation des frais de transports pour un montant de 303,20 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 1 abstention décide de prendre en charge la totalité des frais de transports demandés aux parents (soit 108.20 euros) ainsi que les frais pour la commune.

TRAVAUX STADE / ECOLE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux du stade (plantations en attente, réparations diverses).

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux de l'école (fondations en cours).

SECURITE STADE

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal un devis de la société FP CONSULTING pour la pose de caméras au stade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de demander d'autres devis.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin que les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 soient prises en compte.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de voter les dépenses d'investissement avant le budget 2019.

INDEMNITE DE GESTION DE LA PERCEPTRICE ET DU PERCEPTEUR

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, de fixer le montant de gestion à verser à Madame La Perceptrice de Montfort l'Amaury. Ce montant est calculé par un pourcentage sur les dépenses annuelles de la commune.

Le montant de cette indemnité est fixé à 54.11 euros (pour 2 mois d'exercice).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas attribuer la somme de 54.11 euros d'indemnités de gestion

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, de fixer le montant de gestion à verser à Monsieur Le Percepteur de Montfort l'Amaury. Ce montant est calculé par un pourcentage sur les dépenses annuelles de la commune.

Le montant de cette indemnité est fixé à 270.50 euros (pour 10 mois d'exercice).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour et 1 contre décide d'attribuer la somme de 270.50 euros d'indemnités de gestion

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES HONORAIRES DES MEDECINS DU COMITE MEDICAL (CIG)

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, la convention relative au remboursement des honoraires des médecins du comité médical du CIG (centre de gestion) pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de signer la convention.

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SITERR (Syndicat Intercommunal de transport et d'Equipement de la région de Rambouillet)

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2017 du SITERR.

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SILY (Syndicat Interrégional du Lycée La Queue lez Yvelines)

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2017 du SILY.

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE CŒUR D'YVELINES

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2017 de Cœur d'Yvelines.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le nouvel outil indemnitaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide la mise en place du RIFSEEP.

COMMISSION ELECTORALE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Répertoire électoral unique, il y a lieu de désigner 2 conseillers pour la commission de contrôle.

Monsieur Didier PIETTE et Monsieur Filipe MARTINS se portent volontaires.

SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention de la Prévention Routière.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de refuser la demande de subvention

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire fait un point sur la montée de débit sur la commune. Les travaux ont été retardés suite à un changement de prestataire ; la date prévue est maintenant pour fin février.

Madame Nadine PERRIN informe Monsieur le Maire et le conseil municipal d'une demande de visiophone pour la garderie. Il est décidé de procéder aux travaux en même temps que les travaux d'extension de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.